

JUGEMENT AU FOND

Audience du ()
constituée :

MIL VINGT-DEUX à QUATORZE HEURES ainsi

Mention minute :
Délivré le :

Président : Mme Julie THOREZ
Greffier : Mme Martine ENGSTER
Ministère Public : Mme Christine MORISSON

A :

RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY
Distances
Sécurité

Le jugement suivant a été rendu :

Copie Exécutoire le :

ENTRE

A :

LE MINISTÈRE PUBLIC,

Signifié / Notifié le :

D'UNE PART ;

A :

ET

PREVENU

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance : LE CAIEAU CAMBRESIS
Filiation : Sexe : M
Dépt : 59

Demeurant : 59530 GHISSIGNIES
Sit. Familiale :
Profession : Nationalité :

Mode de comparution : comparant assisté
Avocat : Maître REGLEY Antoine avocat au Barreau de Lille

Prévenu de :

- 1) REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN LORS DE LA CONDUITE D'UN VEHICULE (Code Natinf : 32124) avec le véhicule immatriculé
- 2) REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR NON RESPECT DE LA DISTANCE DE SECURITE ENTRE LES VEHICULES (Code Natinf : 24086) avec le véhicule immatriculé
- 3) USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION (Code Natinf : 23800) avec le véhicule immatriculé CH-
- 4) CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE (Code Natinf : 6096) avec le véhicule immatriculé

D'AUTRE PART ;

Il convient d'entrer en voie de relaxe pour l'ensemble des faits reprochés ;

PAR CES MOTIFS

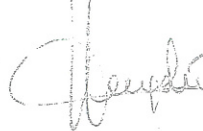
Le tribunal statuant en audience publique, en dernier ressort, et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur [nom] prévenu ;

RELAXE Monsieur D

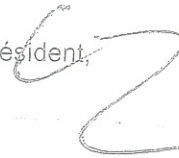
ur l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame Julie THOREZ, président, assisté de Madame Martine ENGSTER, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le président et le greffier.

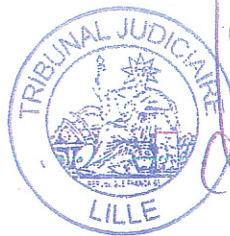
Le greffier,



Le Président,



RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY



GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE
DE LILLE
POUR EXTRAIT
CERTIFIÉ CONFORME
Le Directeur de Greffe